

Séance publique du 6 novembre 2023

Le Cannabis : quelle Histoire ?

Joël BOCKAERT

Institut de Génomique fonctionnelle, Université de Montpellier, Centre National de la Recherche Scientifique, Institut de la Santé et de la Recherche Médicale, Montpellier

MOTS CLÉS

Cannabis, chanvre, marijuana, haschich, Hashshashins, Hashischins, delta-9-tetrahydrocannabinol (THC), cannabidiol (CBD), endocannabinoïde, anandamine, 2-arachidonylglycérol (2-AG), récepteur CB1, récepteur CB2, épilepsie, douleurs cancéreuses, manque d'appétit, spasticité, douleurs neuropathiques, soins palliatifs.

RÉSUMÉ

Depuis plus de 2 000 ans, le cannabis est utilisé pour fabriquer du papier, des cordages et des vêtements mais aussi des isolants voire du plastique. Il accompagne, depuis fort longtemps, la vie de l'Homme qui en fait aussi un usage spirituel et récréatif. Balayant les champs historique, scientifique et médical, cet article propose aussi une réflexion sur la législation du cannabis thérapeutique et récréatif. Le cannabis est de loin la drogue la plus consommée en France, 80% de l'ensemble des drogues, en excluant la consommation de drogues licites comme le tabac et l'alcool. Il aborde les considérations sociétales, les dangers d'une consommation abusive de cannabis mais aussi son potentiel thérapeutique. Il examine les raisons pour lesquelles la France, contrairement à la plupart des pays européens, n'a pas encore légalisé le cannabis thérapeutique mais aussi l'échec de sa politique répressive envers le cannabis récréatif.

1. Introduction

Il n'est pas de jour sans que nous entendions parler de drogues : on vient de trouver des kilos de cannabis dans les laitues en provenance d'Espagne, on déplore deux morts à Marseille liés au trafic de stupéfiants, un Montpelliérain, considéré comme l'une des têtes d'un réseau de drogue sévissant à la cité Montasinos, dans le quartier Aiguelongue, a été interpellé le 16 octobre 2023. La fascination pour les drogues s'étale sur les publicités pour les parfums « Opium » d'Yves Saint-Laurent ou « Addict » de Dior. Le cannabis est une des plus vieilles plantes cultivées et la drogue illicite la plus consommée en France (80% de toutes les drogues). On dénombre 1,4 million de consommateurs réguliers (au moins une fois par mois), 850 000 à 1 million d'usagers quotidiens et entre 70 000 et 100 000 adolescents ayant un usage problématique à haut risque (un mésusage) (Bockaert, 2021; Herer, 2000).

Comme toutes les drogues, le cannabis s'imprègne souvent de mystère, de mysticisme. L'utilisation de drogues à des fins chamaniques ou religieuses remonte à la nuit des temps. Les usages agricoles et industriels du cannabis sont aussi très anciens que l'on pense au papier, aux cordages, aux vêtements mais aussi au plastique et à la pharmacie. La France était un des premiers producteurs de cannabis (chanvre). Ces

usages périclitent aux débuts du XX^{ème} siècle devant la montée en puissance du coton, des fibres de nylon et d'autres dérivés du pétrole et une taxe punitive aux USA « La Marijuana Tax Act » de 1937 (Herer, 2000).

La consommation récréative fut probablement plus tardive que l'usage domestique et industriel. On commence à lire des récits sur les effets psychotropes du cannabis dans les légendes indo-persiques comme Les Contes des Mille et une Nuits, puis arabes avec l'histoire de la secte des « Hashshashin » (XI-XIII^{ème} siècles) (Millimono, 2009). La consommation de cannabis en Europe restera assez limitée jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Les expériences du club parisien des Hashischins sont restées célèbres à cause de la participation des plus grands écrivains et poètes de l'époque (Théophile-Gauthier, Baudelaire, Balzac..) (Baudelaire, 1869; Gautier, 1897; Moreau (de Tours) 1845). L'explosion de la consommation de cannabis en Occident se produit dans les années 1920-1960, avec sa glorification par les musiciens de jazz, la Beat génération, les Beatniks et la génération 1968 (Bockaert, 2021; Booth, 2004).

La recherche scientifique sur le cannabis fût interdite aux USA et étouffée dans tout l'occident jusque dans les années 1980. C'est donc en Israël qu'elle prend son essor avec la purification en 1964, par l'équipe du Pr Raphael Mechoulam, du composé psychotrope majeur du cannabis, le fameux THC (tetrahydrocannabinol) mais aussi d'autres composés non psychotropes dont le CBD (cannabidiol) (Mechoulam and Hanus, 2000). Après la découverte de récepteurs synaptiques pour le THC, il devint évident qu'il devait exister des neurotransmetteurs cérébraux agissant sur ces récepteurs. C'est encore R. Mechoulam qui les isola et les appela les endocannabinoïdes (Mechoulam and Hanus, 2000). Ces neurotransmetteurs justifient que l'on recherche des médicaments modulant l'activité des systèmes cannabinoïdes.

Le débat sur la légalisation ou non du cannabis pour soigner ou pour un usage récréatif fait rage dans beaucoup de pays. En ce qui concerne le cannabis thérapeutique, la France est un des derniers pays d'Europe à ne pas l'avoir légalisé. Le problème de la légalisation du cannabis récréatif est plus complexe. De grands pays comme le Canada, la majorité des États américains ont franchi le pas. L'Allemagne le passera en 2024. En attendant, les problèmes de violence liés au trafic ne semblent pas pouvoir être éradiqués en France.

2. La Plante, la marijuana, le Haschich :

Le Cannabis est originaire de l'Asie centrale. C'est une plante annuelle à croissance rapide qui s'adapte à bien à des climats et des altitudes différents. Elle est robuste, a besoin de peu d'eau et est peu sensible aux nuisibles et maladies.

L'espèce principale nommée par le suédois Carl von Linné est le *Cannabis sativa* L. (sativa, qui se cultive) (figure 1)



Figure 1 : *Cannabis Sativa* L. Wikimedia Commons, la médiathèque libre.(source: Prof. Dr. Otto Wilhelm Thomé *Flora von Deutschland, Österreich und der Schweiz* 1885, Gera, Germany Permission granted to use under GFDL by Kurt Stueber)

Il y a deux autres espèces, le Cannabis Indica et le Cannabis Ruderalis. En vérité on ne sait pas s'il s'agit d'espèces différentes ou de variétés différentes. Par sélection, de nombreuses variétés ont été générées. Alors qu'il y a une vingtaine d'années, le Cannabis Sativa contenait 5% de THC, on trouve actuellement des variétés contenant jusqu'à 20-25 % de THC, ce qui change la toxicité de la plante (Bockaert, 2021). Les fleurs femelles contiennent la plus forte concentration de THC même si toute la plante en contient. Les graines en contiennent très peu mais sont riches en oméga 3. La marijuana (aussi appelée en argot shit, herbe, beuh, pétard, bédo, stick, spilff, cône, jocko, bambou, tonj, pilon, nanar, ziggy, marijeanne) contient essentiellement des fleurs séchées. Le haschich est la résine de cannabis que l'on trouve dans les trichomes (poils glanduleux) à la surface des bractées florales.

Le cannabis et le chanvre sont la même plante. Cependant, actuellement, on a tendance à réserver le nom de chanvre au cannabis cultivé légalement à des fins agronomiques et industrielles et qui contient moins de 0,3% de THC.

3. Cannabis chamanisme et religion :

Sans aller jusqu'à dire comme l'ethnobotaniste Robert Gordon Wasson que les drogues ont créé les religions (drogues enthéogènes), la connexion entre les deux est probable. (Riedlinger, 1990) Les rites chamaniques et religion ont besoin, pour naître, d'une « révélation », qu'elle soit « visuelle » ou « auditive ». Le chamane ou le religieux a besoin d'aller dans l'au-delà pour faire le lien avec les esprits ou Dieu. Que des expériences « pharmacologiques », utilisant des drogues, aient pu participer au contact avec l'au-delà et les Dieux ne fait pas de doute, vu les pratiques de cette nature qui persistent encore de nos jours. Aux États-Unis, l'utilisation de drogues à usage religieux est garantie par la Constitution et la « Religion Freedom and Restoration Act (1993) (Bockaert, 2021).

En Chine, le cannabis était réservé aux privilégiés de l'empire. Il est qualifié, dans le Shennong bencao jing (2800 ans avant J.-C.), de plus vieux traité pharmaceutique du monde, de « libérateur du pêché ». Au Japon, ce sont les prêtres shintoïstes qui y ont vu un moyen d'éloigner le mal en agitant un gohei, une espèce de petit balai en fibre de chanvre que l'on trouve toujours aujourd'hui (mais rarement en chanvre) dans les maisons japonaises pour purifier un lieu ou un objet. Dans le quatrième livre des Védas de la religion hindoue, l'Atharveda, il est écrit que le cannabis est l'une des cinq « plantes sacrées » et « guérisseuses ». Il est source de « plaisir », « de bonheur » et « libérateur ». Le mouvement Rastafari (rasta) créé en Jamaïque dans les années 1930 utilise le cannabis comme une plante sacrée et profondément bénéfique, qui, selon eux, représente l'Arbre de Vie mentionné dans la Bible.

4. Agriculture, industrie et cannabis : une histoire millénaire

Une des plus vieilles traces de la fabrication de cordes de chanvre a été découverte à Taiwan dans un site préhistorique (10000 à 3000 avant J.-C.) (Bellwood, 2005; Drège, 1987). Le plus vieux traité sur l'agriculture (1600 avant J.-C.) indique que le chanvre est une des principales plantes cultivées en Chine. La fabrication du papier à partir de chanvre, mais aussi de lin et de mûrier, fût découverte pendant la dynastie des Han (207 avant J.C., 220 après J.-C.). Ce serait Cai-Lun « ministre de l'agriculture » qui aurait codifié, pour la première fois, l'art de fabriquer du papier. Cette invention fut tenue secrète pendant des centaines d'années mais les arabes en obtinrent la recette en 750

(bataille de Talas) en faisant prisonnier des papetiers chinois (Drège, 1987). La fabrication du papier arrivera en Espagne vers l'an 1000, en Italie un peu plus tard, notamment à Fabriano en Sicile, où des améliorations de fabrication seront apportées, dans le sud de la France au XIII^{ème}, et enfin dans le Nord au milieu du XIV^{ème}. La première Bible de Gutenberg a été imprimée sur papier de chanvre. La déclaration d'indépendance Américaine fut rédigée en 1776 sur du papier de chanvre.

Avant 1883, de 75 à 90 % du papier produit à l'échelle mondiale était fabriqué à partir de fibres de chanvre. Depuis l'Antiquité, jusqu'au XX^{ème} siècle les voiles, les cordages, les filets de pêche étaient tous issus du chanvre. En 1661, Colbert fait construire la Corderie Royale de Rochefort. On pouvait confectionner des cordages d'une encablure de 200m de long. Les cordes de chanvre sont très résistantes. Les navires de guerre les plus importants de l'époque nécessitent jusqu'à 100 km de cordages. Parmi les nombreux autres usages du cannabis citons, les vêtements, les isolants, la litière, l'alimentation dont l'huile fabriquée à partir des graines et riche en oméga3, du biodiesel et du plastique. On peut effectivement faire du plastique à partir du chanvre. Henry Ford a fait une voiture avec du plastique de chanvre qui roulait au biodiesel de chanvre « The Hemp Car » (Hemp, signifie chanvre) (Figure 2).



Figure 2 : « The Hemp car » (La voiture en chanvre) de Henry Ford. Wikimedia Commons, la médiathèque libre. Source <https://www.flickr.com/photos/hugo90/4383628868/in/photostream/>

Certains noms de rues et de villes de France garde la trace d'un passé riche en ce qui concerne la culture de chanvre. La cannebière à Marseille vient du provençal canebe. Au nord de la Loire on trouve la ville de Chennevière-sur-Marne. A son apogée, au milieu du XVII^{ème} siècle on cultivait 176 000 hectares de chanvre en France. Les surfaces en chanvre ont été réduites à quelques centaines d'hectares en 1960 (700 hectares). Depuis les années 2000, les surfaces ont augmentées à nouveau et atteignent 8 000 hectares. Le chanvre est une plante très écologique qui n'a pas besoin de beaucoup d'eau et de nutriments et qui est très résistante aux maladies et nuisibles. Plusieurs causes sont à l'origine du déclin de la culture de chanvre au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle :

- l'apparition du coton et sa culture mécanisée produisant des fibres moins chères ;
- La fabrication des fibres de nylon à partir des années 30 (Dupont de Nemours) ;
- Le déclin de la marine à voile ;
- La fabrication du papier à partir de fibres de cellulose de bois ;
- **Le Marijuana tax Act** (1937) taxant lourdement les cultivateurs et industriels du chanvre (Herer, 2000). Aux USA, cette taxe fut le résultat d'une coopération entre

Harry J. Anslinger du bureau des narcotiques, William Randolph Hearst (le magnat de la presse) et Dupont de Nemours (chimie, inventeur de la fibre de nylon). Le but avoué était de lutter contre l'usage récréatif de la marijuana, le but additionnel et non officiel était de favoriser les intérêts de Dupont de Nemours, des riches cotonniers et papetiers (Herer, 2000).

5. Le Cannabis récréatif : histoire et cultures :

On ne sait pas si l'usage de cannabis « récréatif » s'est développé en Chine et en Orient en même temps que l'agriculture en dehors de son utilisation par les différentes religions et par les médecins. Ce qui est certain c'est que la consommation récréative et religieuse (Taoïsme, Bouddhisme) passe par les cultures Indo-musulmanes pour arriver en Occident. On commence à trouver des indications de cet usage « récréatif » dans les Contes arabes « **Les Mille et une nuits** », **Le Livre des merveilles** » aussi connu sous le titre de « Devisement du monde » (1298) de Marco-Polo, le célèbre voyageur vénitien, ayant beaucoup fait pour populariser un autre personnage, Hassan ibn Saba, qu'il décrit comme le « Vieil Homme des montagnes » (Millimono, 2009). Hassan Ibn Sabah avait fondé la branche armée (les Hashshashins) d'une secte chiïte au XII^{ème} siècle dans les montagnes inaccessibles au nord de la Perse (Figure 3). Les membres de cette branche armée (les fedayins) commettaient des assassinats sous l'emprise du haschich, trompés par la promesse d'aller au paradis.

Dès les croisades, le terme « Hashshashin » désigne celui qui fait un crime prémédité et horrible, d'abord traduit par « assassino » (XIII^{ème}) en italien puis « assassin » en français (XVI^{ème}).

Les campagnes napoléoniennes ont révélé le cannabis en Europe. Les soldats qui font face à une succession d'épidémies, d'attentats, de canicules ont eu recours à un médicament un peu spécial contenant de l'opium, du cannabis et de l'hellébore. Bonaparte qui aurait été agressé par un fanatique sous ivresse cannabique, voyant que ses soldats étaient affectés par l'usage de ces drogues en interdit l'usage. Le décret du 8 octobre 1800 punit de 3 mois de prison cet usage (Bockaert, 2021).

En France, c'est le Club des Hashschins qui popularise cette drogue auprès des artistes. Le Dr Jacques-Joseph Moreau de Tours avait découvert les effets psychotropes du cannabis au cours d'un voyage en Orient (1836-1840). Il en étudie les effets sur lui-même et les décrits dans son ouvrage Du Hachisch et de l'aliénation mentale (Moreau (de Tours) 1845). Pour partager son expérience, il crée, avec Théophile Gautier le Club des Hashschins en 1844. Il organise des séances mensuelles de consommation de haschisch, appelées *fantasias*, à l'Hôtel de Lauzun (ou Hôtel de Pimodan) sur l'île Saint-Louis 17, quai d'Anjou (Figure 4).



Figure 3 : Hassan Ibn Sabah (Source primaire inconnue. Wikimedia Commons, la médiathèque libre)

Aux séances du Club des Haschichins on pouvait rencontrer Théophile Gautier, Baudelaire, Balzac, Nerval, Flaubert, Dumas, Delacroix, Daumier. On servait le dawamesk. C'était une confiture verdâtre faite à partir de cannabis mixée avec un corps gras (généralement du beurre), du miel et de la poudre de pistaches ou d'amandes. Parfois la confiture était « chargée » et Théophile Gautier eut des hallucinations (Gautier, 1897). Dans sa nouvelle « Le Club des Hashichins » (Gautier, 1897) il écrit: « Le dîner tirait à sa fin, déjà quelques-uns des plus fervents adeptes ressentaient les effets de la pâte verte : j'avais, pour ma part, éprouvé une transposition complète de goût. (...) Je n'aurais pas discerné une côtelette d'une pêche... L'un d'eux, face pâle dans une barbe noire, riait aux éclats d'un spectacle invisible ; l'autre faisait d'incroyables efforts pour porter son verre à ses lèvres, et ses contorsions pour y arriver excitaient des huées étourdissantes » « Peu à peu le salon s'était empli de figures extraordinaires, comme on n'en trouve que dans les eaux fortes de Callot et dans les aquarelles de Goya ; en toute autre occasion, j'eusse été peut-être inquiet d'une pareille compagnie. Un personnage énigmatique m'apparut soudainement... un habit noir à basques carrées, d'où pendaient des grappes de breloques, emprisonnait son corps bombé en poitrine de chapon. Quant à ses jambes, je dois avouer qu'elles étaient faites d'une racine de mandragore, bifurquée, noire, rugueuse, pleine de nœuds et de verrues, qui paraissait avoir été arrachée de frais, car des parcelles de terre adhéraient encore aux filaments ... l'étrange personnage éclata en sanglots, et, s'essuyant les yeux à tour de bras, me dit de la voix la plus dolente : « C'est aujourd'hui qu'il faut mourir de rire ! » ».



Figure 4 : Hôtel de Lauzun 17 Quai d'Anjou Paris (Cliché de l'auteur)

Aux USA, la Marijuana a suivi les mexicains venus travailler en masse d'abord au Texas, puis dans l'ensemble du pays. À la Nouvelle-Orléans, les musiciens noirs évitent l'alcool et l'opium qui annihilent leur créativité mais ont un usage courant de cannabis (muggle, dans leur argot). Ils rapportent les effets positifs et quasi indispensables de la marijuana pour jouer blues et jazz. Les « hits » mythiques de l'époque : « Muggles » de Louis Armstrong, « The funny reefer » (reefer signifie joint) de Cab Calloway attestent de l'usage de cannabis chez les musiciens de jazz (Bockeaert, 2021).

« D'abord, c'est mille fois mieux que le whiskey ... C'est comme un assistant, un ami, une façon bon marché de se saouler, si l'on peut dire ... C'est bon (très bon, même) contre l'asthme – ça détend... » (Louis Armstrong)

Dans les années 40, une nouvelle génération d'intellectuels et écrivains blancs fréquentent les bars et jazz clubs de New-York autour de l'Université de Columbia. Ils sont le fer de lance de la « Beat génération ». Ils adoptent l'usage de la marijuana des jazzmen. Les membres emblématiques de la Beat génération sont Allen Ginsberg le leader, William Burroughs, Jack Kerouac l'auteur de *On the Road* à l'Université de Columbia (New-York). Les Beatnicks prennent le relai de la Beat génération à la fin des années 50. En 1966, une partie des beatnicks, fumeurs de marijuana, pacifistes donnèrent naissance aux hippies et leur « flower power ». La fleur était un des symboles de leur idéologie pacifiste et non violente. Les grands rassemblements avec concerts où l'on consomme LSD et marijuana, où on conteste la guerre du Vietnam, prône la libération sexuelle commencèrent avec le « Human Be-In » au Golden-Gate à San Francisco en janvier 1967 et furent suivis par le Monterey International Pop Festival puis le festival

de Woodstock près de New-York qui reste dans les mémoires. La « mode » du « joint » était lancée, elle se répandit dans tout l'Occident et n'a cessé de croître (Bockaert, 2021; Booth, 2004).

6. Biologie, effets physiologiques et délétères du cannabis :

Harry J. Anslinger avait fait interdire la recherche sur le cannabis aux USA et donc dans le monde occidental. C'est dans les années 1960 que les israéliens Raphael Mechoulam et Yechiel Gaoni (Mechoulam and Hanus, 2000) de l'Institut des sciences Weizmann à Rehovot en Israël décidèrent de chercher les composants actifs de cannabis. Pour cela ils allèrent tout simplement chercher de l'« herbe » au commissariat de police ... la chance leur sourit car ils furent financé par un politicien américain qui s'inquiétait pour son fils, s'adonnant à la fumette. En 1964, ils isolèrent le composé qui confère au cannabis ses propriétés psychotropes : le delta-9-tetrahydrocannabinol (THC). Il établirent la structure chimique du cannabidiol, le CBD qui avait été purifié, en 1940, par Roger Adams aux USA (Mechoulam and Hanus, 2000). Le THC est le cannabinoïde le plus abondant dans la plante (5 % il y a 20 ans mais jusqu'à 20-25 voire 30 % pour les variétés actuelles ce qui change la toxicité du produit) (Figure 5). Le THC étant hydrophobe, il faut 24 heures pour éliminer la majorité du cannabis mais des traces sont encore présentes pendant plusieurs jours.

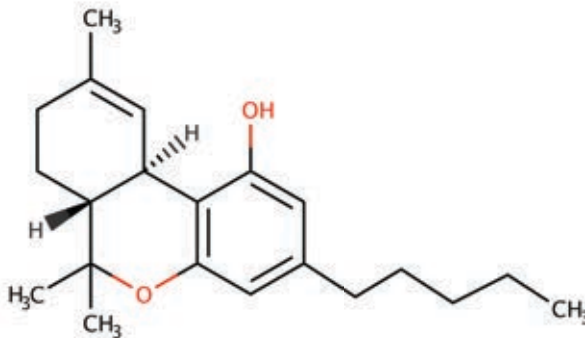


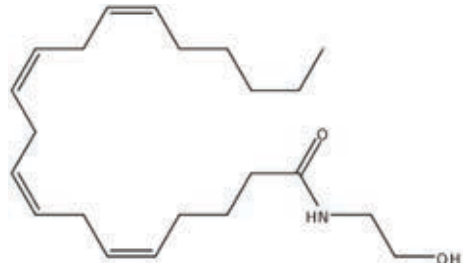
Figure 5 : Formule chimique du THC (auteur [Ronhjones](#)), Wikimedia Commons, la médiathèque libre

Le CBD n'est pas psychoactif et pourrait atténuer les effets du THC. On lui attribue les propriétés anti-douleur, anti-inflammatoire, anti-épileptique du cannabis. Il existe aujourd'hui de nombreux dérivés synthétiques du THC particulièrement dangereux, vendus illégalement sur internet qui ne sont même pas interdits car peu connus des autorités (Bockaert, 2021; Mechoulam and Hanus, 2000). Le nom de vente est Spice, K2. Un dérivé du CBD, le hexahydrocannabinol (HHC) a des propriétés psychotropes puissantes, contrairement au cannabidiol (CBD). Il était vendu dans les boutiques CBD... Il vient d'être interdit. Les effets du THC sur le cerveau sont très spécifiques. Les chercheurs ont pensé logiquement qu'il pourrait agir sur un des récepteurs des synapses. C'est un américain, Alison Howlett, qui l'a découvert (Howlett, 2005). Il s'agit du récepteur CB1 (Cannabinoïd receptor 1). On découvrit ensuite un autre récepteur, le récepteur CB2. Le récepteur CB1 est présent dans le cerveau mais aussi sur d'autres organes et tissus : foie, graisse, pancréas, intestin... La localisation des récepteurs CB1 dans le cerveau explique les nombreux effets du cannabis. Ils sont présents :

- dans le cervelet qui est le système impliqué dans l'élaboration des gestes volontaires complexes et l'équilibre expliquant les effets moteurs du cannabis entraînant des accidents, notamment automobiles ;
- dans l'aire tegmentale ventrale qui contient les neurones dopaminergiques activés par toute situation, ou anticipation d'une situation, générant du plaisir ;
- dans l'hippocampe impliqué dans la mémoire, expliquant les effets délétères du cannabis sur les performances mnésiques et scolaires ;
- dans l'amygdale impliqué dans le stress et la peur, pouvant expliquer les effets anxiolytiques du cannabis ;
- dans le cortex frontal pouvant expliquer les effets délétères du cannabis sur la cognition, surtout chez les adolescents ;
- dans la substance périaqueducule et la corne dorsale de la moelle impliquées dans la douleur.

Les récepteurs CB2 sont peu représentés dans le cerveau mais bien représentés dans le système immunitaire. Si l'évolution a sélectionné ces récepteurs ce n'est pas, à l'évidence, pour être stimulés par le THC du cannabis. Il doivent être stimulés par un ou plusieurs neurotransmetteurs naturels, endogènes. C'est encore Raphaël Mechoulam qui les a isolés. Il s'agit de l'anandamide et du 2-arachidonylglycérol (2-AG). Le nom anandamide est la contraction du sanskrit et l'amide, une fonction chimique contenue dans l'anadamine (Mechoulam and Hanus, 2000). Ces deux neurotransmetteurs sont donc des endocannabinoïdes (Figure 6). Ce sont des dérivés d'acides gras. Les endocannabinoïdes jouent un rôle essentiel dans la plasticité neuronale, la mémoire, le métabolisme énergétique en favorisant l'appétit et le stockage des graisses (obésité), l'anxiété, la douleur, l'euphorie post- exercice physique...

Figure 6 : Anandamide un endocannabinoïde (Alborz95) (Wikimedia Commons-La médiathèque libre, Licence publique Creative Commons Attribution)



- La consommation de cannabis induit généralement les effets rapides suivants :
- Relaxation, euphorie, un sentiment de bien-être initial, un effet positif sur l'éloquence et le besoin de parler ;
 - Une altération des sens, avec une sensibilité aux sons et aux rythmes accrues, des flashes de lumière, une appréciation des distances modifiée, des hallucinations visuelles peuvent survenir ;
 - Une augmentation de l'appétit ;
 - Un sentiment de rêve, de flou, de flottement, d'étourdissement voire de sommeil.
- Une attitude plus bienveillante envers l'autre, plus amicale, une propension à rire et à faire des blagues.

Mais les effets peuvent varier énormément selon l'individu, la dose et la fréquence et des épisodes psychotiques peuvent advenir.

À plus long terme, les effets problématiques suivants peuvent advenir surtout si la consommation est excessive (mésusage) et précoce durant l'adolescence :

1. Psycho-sociaux: effets négatifs sur la mémoire, l'attention, la motivation, les résultats scolaires, les relations sociales et finalement l'employabilité surtout chez les jeunes :

- 2.Santé mentale: chez les adolescents commençant jeunes et ayant une consommation excessive, les risques de développer des épisodes psychotiques et finalement une schizophrénie sont accrus ; ceci est aussi vrai dans une moindre mesure pour la dépression bipolaire et les risques de suicides.
 - 3.Baisse du QI.
 - 4.Risques d'accidents: nettement accrus pour les accidents automobiles et risques d'overdoses chez les enfants en consommant par accident (jusqu'à 78 % des urgences pédiatriques aux USA).
 - 5.La dépendance (addiction) existe chez certains individus (10%) ;
 - 6.Dangers cardio-vasculaires :
 - 7.Dangers pour le fœtus et l'enfant de mères fumant du cannabis (6% dans le Colorado) ;
 - 8.Augmentation du risque d'avoir un cancer testiculaire ; peu d'évidence pour la tendance à utiliser d'autres drogues.
- Conclusion** : Il ne fait pas de doute que le cannabis est une drogue.

7. Le cannabis thérapeutique :

Il peut paraître paradoxal de parler des effets thérapeutiques du cannabis après avoir conclu que c'est une drogue. Cependant, il y a au moins un précédent : la morphine qui est un excellent médicament, lorsqu'il est bien prescrit, pour les douleurs aiguës et une drogue aux effets potentiellement mortels (overdose). L'usage thérapeutique du cannabis est très ancien. Dans le *Shennong bencao jing* (Le Classique de la matière médicale du Laboureur céleste) le plus ancien manuel pharmaco-botanique chinois, les graines de cannabis sont recommandées pour divers usages médicaux, dont le traitement des hémorragies, des vomissements et des infections parasitaires. L'égyptologue danoise, Lise Manniche, décrit plusieurs textes parlant du cannabis (le Shemshemet dans les hiéroglyphes). Le papyrus Ebers (rédigé 1500 ans av. J.-C.) mentionne l'utilisation du cannabis pour soigner diverses maladies inflammatoires dont les inflammations vaginales mais aussi le glaucome (Russo, 2007). En France et aux USA, on trouvait une teinture de cannabis jusque dans les années 50 et on recommandait des cigarettes au Cannabis Indica pour l'asthme (Cigarettes Grimault)(Bockaert, 2021).

Depuis, de nombreuses études cliniques, malheureusement avec de faibles cohortes, ont confirmé les effets positifs suivants :

- Propriétés anti-vomitives pour les patients sous chimiothérapies ou atteint d'un sida ;
- Stimulation de l'appétit ;
- Propriétés antispasmodiques : sclérose en plaque ;
- Propriétés antiépileptiques du CBD (Syndrome de Dravet, Lennox-Gastaut) ;
- Douleurs chroniques neuropathiques ;

En France, depuis 2021 une étude a été menée sur un nombre limité de patients (3000) pour les affections suivantes :

- épilepsie, notamment dans ses formes résistantes aux traitements disponibles (épilepsies) réfractaires et pharmaco-résistantes) surtout avec le CBD ;
- Douleurs cancéreuses ;
- Certains symptômes en oncologie: manque d'appétit ;
- Crampes liées à la spasticité dans la Sclérose en plaque et les maladies neuropathiques pharmaco-résistantes ;
- Soins palliatifs.

Nicolas Authier était chargé du suivi par l'ANSM. Il a qualifié de positif cette expérimentation notamment pour les douleurs neuropathiques résistantes aux traitements

classiques et n'a pas observé, aux doses utilisées, d'effets secondaires significatifs ni d'effet addictif. On attend la décision gouvernementale. Les Académies Nationales de Médecine et de Pharmacies sont plutôt contre. Un de ses membres, Jean Constantin, pense que : « Le cannabis est une drogue avérée et un mauvais médicament » (Constantin, 2012). Drogue c'est certain, on l'a dit. Mauvais médicament, c'est discutable. On ne peut pas rester fermé aux besoins de certains patients qui sont soulagés de leurs symptômes pour des pathologies graves et qui sont en échec thérapeutique (épilepsies résistantes, spasmes dans la sclérose en plaque, douleurs chroniques..)

Serons-nous les derniers en Europe ? 21 pays sur 27 ont légalisé le cannabis thérapeutique : Allemagne, Autriche, Grande-Bretagne, République tchèque, Finlande, Italie, Belgique, Danemark, Suède, Grèce, Pologne, Suisse, Norvège, Turquie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, l'Espagne, la Croatie et la Macédoine.

8. Légalisation du cannabis récréatif en France

L'usage de cannabis est illégal depuis 1970 (Loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses). Elle fût votée à la quasi-unanimité. La loi distingue l'usager qu'elle considère comme un malade et le trafiquant (ou simple revendeur) comme un délinquant à l'égard duquel il convient d'être très sévère. En 1992, le Code pénal criminalise le trafiquant. Jusqu'en 2018 le fumeur de cannabis était passible d'une peine d'un an d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende. Les trafiquants risquent jusqu'à 10 ans de prison. Depuis 2018 le fumeur de joint ordinaire est passible d'une amende de 200 euros mais il y a très peu de recouvrement.

Les deux problèmes majeurs sont à régler concernant le cannabis récréatif :

- La consommation addictive chez l'adolescent. La consommation chez les 15-18 ans est de 39% en France; et de 19% en Allemagne.
- Le problème du trafic et de ses dérives violentes.

Deux solutions peuvent être proposées :

Solution 1 : une répression « efficace ».

Objectivement, tarir l'offre semble hors de portée de notre société. On peut le regretter, mais on doit admettre ses échecs :

- On ne saisit que 10% du cannabis arrivant sur le territoire (130 tonnes). Le marché du cannabis fait vivre 200 000 personnes (1,5 milliards).
- La prohibition d'une drogue, largement accessible (offre supérieure à la demande), ne marche pas même si la peine de mort est appliquée (Indonésie).
- Les policiers trouvent peu de cannabis sur un usager.
- Ils n'ont pas le temps et les moyens de remonter la filière.
- Cela coûte 360 millions d'euros par an !!

Solution 2:

- La légalisation, associée à une politique de santé publique et d'information agressives.
- La légalisation permet, en théorie, de contrôler la nature des produits consommés et de réduire le trafic.
- Une politique de santé publique, notamment en direction des jeunes peut être efficace.
- Elle semble fonctionner pour le tabac en diminution chez les jeunes.
- Les recettes fiscales doivent permettre la prévention.

Il faudra bien que la société française tranche, peut-être par référendum.

Devant l'échec des politiques répressives, de nombreux états ont légalisé le cannabis mais c'est relativement récent. L'Uruguay a été le premier état à légaliser

(2013) suivi par les états du Colorado (2014) de Washington, Alaska, Oregon, Maine, Nevada, Massachusetts, Californie et par le Canada (2018).

L'Allemagne va légaliser le cannabis récréatif cette année dans des « Social Clubs ». Une étape intermédiaire est souvent la dépénalisation. En 2018, 37 pays dans le monde, dont 17 en Europe, ont dépénalisé l'usage du cannabis pour les consommateurs occasionnels. Le problème de la légalisation du cannabis récréatif devra un jour faire l'objet d'un grand débat en France. Il n'est pas simple. Comme nous l'avons discuté, le cannabis peut être dévastateur chez l'adolescent et la mort accidentelle rôde. En France, il paraît, à l'heure actuelle, impossible pour des responsables politiques de légaliser le cannabis récréatif. Le risque, pour eux, serait d'être entraînés en justice, à la suite des premiers accidents sanitaires ou de la route dus à une consommation excessive de cannabis. N'oublions pas que le principe de précaution est inscrit dans notre Constitution. Seule une décision collective de type référendaire pourrait trancher. Pour l'alcool et le tabac, aucun responsable n'a eu, un jour, à prendre la décision de signer une loi de dépénalisation ou de légalisation...

Un premier bilan de la légalisation du cannabis au Canada et dans la province du Québec commandé par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives indique que la consommation a augmenté dans la population générale (de 14% ayant consommé durant les 12 derniers mois à 19%) surtout chez les jeunes adultes mais pas chez les adolescents (Maude, 2023). Cependant elle se stabilise les deux dernières années et tend à diminuer en 2023. On note aussi une réduction drastique du commerce illégal de 31,9% à 7,6% entre 2018 et 2022.

9. Conclusion :

Un grand nombre de pays autorisent le cannabis médical et de plus en plus le cannabis récréatif. Les leaders de la filière légale sont, sans contestation, Israël, les USA et le Canada. En France, des agriculteurs, notamment dans la Creuse, veulent cultiver le cannabis médical en plus du chanvre agro-industriel. Le gouvernement actuel veut légaliser le cannabis médical mais procrastine. Il serait dommage de recourir à des importations une fois la décision prise de légaliser... La concurrence sera rude.

La question de la légalisation du cannabis récréatif est plus complexe. Tous ceux qui veulent consommer du cannabis le font, sans difficulté et à la vue de tous et le trafic illégal véhicule ses drames, tous les jours. Louis Lewin écrit, dans son livre *Phantastica* (Lewin, 1970) :

« Depuis le début de la connaissance que nous avons de l'homme, on l'a vu consommer des substances qui n'ont rien de nutritives, mais qu'il prend pour la seule raison qu'elles lui produisent, pour un certain temps, un sentiment de plaisir, de bien-être et de confort ».

Les drogues ont ceci de terrible qu'elles augmentent les émotions positives (plaisir, euphorie, puissance physique et intellectuelle, estime de soi, etc.) et diminuent les émotions négatives (anxiété, dépression, culpabilité, dévalorisation de l'estime de soi...), au moins dans un premier temps et avant ... l'addiction.

Seules des politiques de santé publique et d'information pourraient être efficaces. On doit absolument les mettre en place pour le cannabis.

BIBLIOGRAPHIE

Baudelaire, C. 1869. *Les Paradis artificiels*. Michel Levy Frères, Paris.

- Bellwood, P. 2005. *First Farmers-The origins of Agricultural Sociétés*. Blackwell Publishing Oxford.
- Bockaert, J. 2021. *Le Cannabis, quelle histoire !* Université Grenoble Alpes, Grenoble
- Booth, M. 2004. *Cannabis: A History*. Bantam Books, London, New-York, Toronto, Sydney, Auckland.
- Constantin, J. 2012. *Pourquoi il ne faut pas dépénaliser l'usage du cannabis*. Odile Jacob, Paris.
- Drège, J. 1987. Les débuts du papier en Chine. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. 131:642-652.
- Gautier, T. 1897. *Le club des Haschischins. romans et Contes* Lemerre, À Paris
- Herer, J. 2000. *The Emperor Wears No Clothes*. Publishing Co, Austin Texas.
- Howlett, A.C. 2005. Cannabinoid receptor signaling. *Handb Exp Pharmacol*:53-79.
- Lewin, L. 1970. *Phantastica*. Payot, Paris.
- Maude, B. 2023. Bilan de la mise en oeuvre de la légalisation du cannabis au Québec, 2018-2022. Observatoire français des drogues et des tendances addictives.
- Mechoulam, R., and L. Hanus. 2000. A historical overview of chemical research on cannabinoids. *Chem Phys Lipids*. 108:1-13.
- Millimono, C. 2009. *La secte des assassins XI^e-XIII^e siècle des "martyrs" islamiques à l'époque des croisades*. L' Harmattan, Paris.
- Moreau (de Tours), J. 1845. *Du Hachisch et de l'Aliénation mentale. Études psychologiques*. Librairie de Fortin, Masson et Co, Paris.
- Riedlinger, T.J. 1990. *The sacred Mushroom Seeker. Essays for R.Gordon Wasson* Dioscorides Press, Portland.
- Russo, E. 2007. History of Cannabis and Its Preparations in Saga, Science, and Sobriquet. *Chemistry&Biodiversity*:1614-1648.